



- 040 Artiste  
*Artist*  
Peintre, sculpteur, etc., d'une œuvre.  
EMPLOYÉ POUR : Cartooniste
- 050 Détenteur de l'autorisation d'imprimer ou de publier  
*Assignee*  
Personne ou collectivité à qui a été concédée une autorisation d'imprimer ou de publier.
- 060 Nom associé  
*Associated name*  
Code générique pour un nom associé à un ouvrage, ou rencontré dans un ouvrage, dont on ne peut déterminer s'il s'agit du nom d'un Ancien possesseur (390), ou bien autre code spécifique indiquant une provenance.
- 065 Commissaire-priseur  
*Auctioneer*  
Personne ou collectivité dont le rôle est d'assurer l'estimation et la vente aux enchères de différents biens, notamment des livres, des œuvres d'art, etc.
- 070 Auteur  
*Author*  
Personne ou collectivité exerçant la responsabilité principale dans la création du contenu intellectuel ou artistique d'une œuvre. Lorsque plusieurs personnes ou collectivités assument conjointement cette responsabilité, ce code peut être associé à autant de vedettes qu'il convient.  
EMPLOYÉ POUR : Coauteur
- 072 Auteur des citations ou des fragments textuels  
*Author in quotations or text extracts*  
Personne dont l'œuvre est abondamment citée ou présente sous forme de fragments dans des œuvres auxquelles elle n'a pas directement contribué. Ce type de citations se rencontre notamment dans les catalogues d'exposition, les recueils de photographies, etc.
- 075 Auteur de la postface, du colophon, etc.  
*Author of afterword, postface, colophon, etc.*  
À employer à la place de Préfacier, etc. (080) lorsque la nature de la postface, etc., diffère radicalement de celle de l'introduction, etc.
- 080 Préfacier, etc.  
*Author of introduction, etc.*  
Personne qui a rédigé une introduction, une préface, un avant-propos, une postface, des notes, un appareil critique, etc., mais qui n'est pas l'auteur principal de l'œuvre. Voir aussi Auteur de la postface, du colophon, etc. (075).  
EMPLOYÉ POUR : Auteur de la préface, etc.
- 090 Dialoguiste  
*Author of dialogue*  
Auteur des dialogues ou des commentaires oraux pour un scénario ou un enregistrement sonore.  
EMPLOYÉ POUR : Auteur des dialogues
- 100 Antécédent bibliographique  
*Bibliographic antecedent*  
Personne qui est l'auteur de l'œuvre sur laquelle est fondée en tout ou en partie l'œuvre reflétée dans la notice catalographique. Ce code peut convenir dans des notices décrivant des adaptations, des index, des continuations dues à un autre auteur, des concordances, etc.
- 110 Relieur  
*Binder*

- 120 Maquettiste de la reliure  
*Binding designer*  
EMPLOYÉ POUR : Concepteur de la reliure
- 130 Maquettiste  
*Book designer*  
Personne ou collectivité responsable de toute la conception graphique d'un livre, y compris la disposition des caractères et des illustrations, le choix des matériaux, et les procédés techniques à mettre en œuvre.  
EMPLOYÉ POUR : Concepteur de la maquette
- 140 Concepteur de la jaquette  
*Bookjacket designer*
- 150 Concepteur de l'ex-libris  
*Bookplate designer*
- 160 Libraire  
*Bookseller*
- 170 Calligraphe  
*Calligrapher*
- 180 Cartographe  
*Cartographer*
- 190 Censeur  
*Censor*  
Personne ayant exercé une censure, à titre officiel ou pour son propre compte.
- 195 Chef de chœur  
*Choral director*  
Personne qui dirige l'interprétation de tous les chanteurs qui constituent un chœur (anciennement confondu avec 250 Chef d'orchestre).  
EMPLOYÉ POUR : Directeur de chœur
- 200 Chorégraphe  
*Choreographer*
- 202 Artiste de cirque  
*Circus performer*  
Personne qui se produit dans un cirque.
- 205 Collaborateur  
*Collaborator*  
À n'employer que lorsqu'aucune autre fonction plus spécifique ne convient.
- 206 Collecteur  
*Collector of field material*  
Personne collectant sur le terrain des éléments du patrimoine musical, oral ou naturel d'un territoire géographique, d'une population ou d'une espèce donnée, par transcription ou par enregistrement sonore ou audiovisuel.
- 207 Humoriste  
*Comedian*  
Artiste dramatique dont les représentations ont pour but de susciter l'hilarité.  
EMPLOYÉ POUR : Comique

- 210 Commentateur  
*Commentator*  
Personne qui fournit une interprétation, une analyse, une discussion du thème abordé dans un enregistrement sonore, un film, ou un autre type d'œuvre audiovisuelle.
- 212 Auteur du commentaire  
*Commentator for written text*  
Personne qui rédige le commentaire ou les notes explicatives au sujet d'un texte. Pour l'auteur d'annotations manuscrites trouvées sur un ouvrage imprimé, employer Annotateur (020).
- 220 Compilateur  
*Compiler*  
Personne qui constitue un recueil en sélectionnant et en assemblant des matériaux provenant des œuvres de diverses personnes ou collectivités. Ou encore, personne qui sélectionne et assemble en une seule publication des matériaux provenant des œuvres d'une seule personne ou collectivité.
- 230 Compositeur  
*Composer*  
Personne qui crée une œuvre musicale, généralement une pièce musicale sous forme manuscrite ou imprimée.
- 233 Compositeur de l'œuvre adaptée  
*Composer of adapted work*  
Compositeur de l'œuvre ou de l'extrait d'œuvre (opéra, air, mouvement, thème) faisant l'objet d'une paraphrase, d'une fantaisie ou d'un pot-pourri. Il peut s'agir également du compositeur du thème musical à partir duquel des variations ont été écrites par un autre compositeur.
- 236 Compositeur de l'œuvre principale  
*Composer of main musical work*  
Compositeur de l'œuvre à l'intérieur de laquelle une cadence, un air, etc., a été inséré par un autre compositeur (lui-même codé avec 230)<sup>2</sup>. À n'utiliser que lorsque l'œuvre musicale « hôtesse » ne fait pas partie de la ressource décrite.
- [240 Compositeur d'imprimerie] **code obsolète**  
*Compositeur*  
EMPLOYER : Technicien graphique (410)  
et/ou Illustrateur (440)
- 245 Concepteur  
*Conceptor*  
Personne ou collectivité responsable de l'idée originale sur laquelle s'appuie une œuvre. Cette définition inclut l'auteur scientifique d'un document audiovisuel et le concepteur d'une publicité ou d'un slogan.  
EMPLOYÉ POUR : Créateur de slogan
- 250 Chef d'orchestre  
*Conductor*  
Personne qui dirige le groupe qui interprète une œuvre musicale.
- 255 Consultant de projet  
*Consultant to a project*  
Personne ou collectivité dont la profession consiste à être recrutée spécifiquement pour fournir une vue d'ensemble d'une tâche stratégique ou opérationnelle et à créer ou proposer – par analyse, spécification ou instruction – un train d'actions ou une solution qui soient rentables.

<sup>2</sup> NdT : la mention entre parenthèses ne figure pas dans la 3<sup>e</sup> édition d'*UNIMARC Manual: bibliographic format* (K. G. Saur, 2008).

- 257     Continueur  
*Continuator*  
 Personne qui succède à une autre dans la réalisation d'une œuvre.
- 260     Détenteur du copyright  
*Copyright holder*
- 270     Correcteur  
*Corrector*  
 Personne chargée, au sein d'un scriptorium, de corriger le travail d'un copiste. Pour les documents imprimés employer Correcteur sur épreuves (640).
- 273     Commissaire d'exposition  
*Curator of an exhibition*  
 Personne responsable de la conception et de l'organisation d'une exposition.
- 275     Danseur  
*Dancer*  
 Personne qui déploie essentiellement des compétences relevant de l'art chorégraphique au cours d'une représentation ou autre manifestation musicale ou théâtrale.
- 280     Dédicataire  
*Dedicatee*  
 Personne ou collectivité à qui est dédié un ouvrage ou un manuscrit (à ne pas confondre avec le destinataire d'un don). La dédicace peut être formelle (figurant sur le document) ou informelle (propre à un exemplaire seulement). Dans le second cas, la zone contenant le code 280 comportera une sous-zone \$5 pour l'établissement détenteur de l'exemplaire.
- 290     Dédicateur  
*Dedicator*  
 Auteur d'une dédicace. La dédicace peut être une mention officielle ou se présenter sous forme épistolaire ou versifiée.
- 295     Organisme de soutenance  
*Degree-grantor*  
 Organisme qui délivre le diplôme pour lequel le mémoire ou la thèse constituant l'objet décrit a été soutenu.
- 300     Metteur en scène ou réalisateur  
*Director*  
 Personne responsable de la direction générale de l'œuvre ou qui a supervisé la production de l'exécution de l'œuvre sur scène, à l'écran, ou sous forme d'enregistrement sonore.  
 EMPLOYÉ POUR :     Metteur en scène  
                            Réalisateur
- 303     Disc jockey  
*Disc jockey*  
 Personne ou groupe qui sélectionne et diffuse à l'intention d'un public de la musique enregistrée.
- 305     Candidat  
*Dissertant*  
 Personne qui présente une thèse afin d'obtenir un diplôme universitaire ou autre.  
 EMPLOYÉ POUR :     Doctorant  
                            Thésard
- 310     Distributeur  
*Distributor*  
 Agent ou agence qui détient les droits, exclusifs ou partagés, de mise sur le marché d'un produit.  
 EMPLOYÉ POUR :     Diffuseur

- 320 Donateur  
*Donor*  
Donateur de l'ouvrage à son possesseur actuel. La personne qui a fait un don à un possesseur antérieur est à traiter comme Ancien possesseur (390).
- 330 Auteur présumé  
*Dubious author*  
Personne à qui la paternité d'une œuvre est attribuée de façon incertaine ou erronée.
- 340 Éditeur scientifique  
*Editor*  
Personne qui prépare la publication d'une œuvre dont elle n'est pas l'auteur. Le travail éditorial peut être d'ordre purement technique ou intellectuel.  
EMPLOYÉ POUR : Éditeur intellectuel
- 350 Graveur  
*Engraver*  
EMPLOYÉ POUR : Graveur de musique  
Graveur en lettres
- 360 Aquafortiste  
*Etcher*
- 365 Expert  
*Expert*  
Personne chargée de décrire et d'évaluer des biens, notamment des objets rares, des œuvres d'art, etc.
- 370 Monteur  
*Film editor*  
EMPLOYÉ POUR : Chef monteur  
Responsable du montage cinématographique ou vidéo
- 380 Faussaire  
*Forger*  
EMPLOYÉ POUR : Contrefacteur
- 390 Ancien possesseur  
*Former owner*  
Personne ou collectivité qui a possédé un objet à un moment donné dans le passé. Cette définition inclut une personne ou collectivité à qui l'objet a été offert et qui est nommée dans une mention portée sur l'objet par une autre personne ou collectivité. La personne ou collectivité qui a offert l'objet à son actuel possesseur est à traiter comme Donateur (320).
- 395 Fondateur  
*Founder*  
Personne qui crée une collection, un magazine, un périodique ou toute autre sorte de ressource continue.
- [400 Bailleur de fonds] **code obsolète**  
*Funder*  
EMPLOYER : Parraineur (723)
- 410 Technicien graphique  
*Graphic technician*  
Personne responsable de la réalisation du dessin original sur un support à partir duquel il est possible de produire une image (par impression, affichage, etc.). Si la personne qui conçoit le dessin original (c'est-à-dire, l'Illustrateur (440)) en est aussi le réalisateur, il est possible, si besoin est, d'employer les codes correspondant aux deux fonctions. Cette définition inclut les coloristes.  
EMPLOYÉ POUR : Coloriste

- Compositeur d'imprimerie  
Infographiste  
Tireur de photographies
- 420 Personne honorée  
*Honoree*  
Personne à la mémoire ou en l'honneur de qui un ouvrage est réalisé.
- 430 Enlumineur  
*Illuminator*
- 440 Illustrateur  
*Illustrator*  
Personne qui conçoit un dessin original, une illustration.  
EMPLOYÉ POUR : Compositeur d'imprimerie  
Infographiste
- 445 Impresario  
*Impresario*  
Impresario dans son acception usitée jusqu'à la fin du XIXe siècle, à savoir organisateur de saisons musicales ou théâtrales : également le directeur d'une maison d'opéra.
- 450 Auteur de l'envoi  
*Inscriber*  
Personne qui signe un envoi.  
EMPLOYÉ POUR : Auteur de l'hommage  
Auteur du compliment
- 460 Personne interviewée  
*Interviewee*  
EMPLOYÉ POUR : Interviewé  
Participant
- 470 Intervieweur  
*Interviewer*  
EMPLOYÉ POUR : Auteur de l'interview
- 475 Collectivité éditrice  
*Issuing body*  
Agence sous les auspices de laquelle une ressource bibliographique peut être publiée. Une collectivité éditrice peut être responsable ou non du contenu intellectuel de la ressource, et peut en assurer ou non la publication.
- 480 Librettiste  
*Librettist*  
Auteur du livret d'un opéra ou d'un oratorio, de l'argument d'une œuvre chorégraphique, etc.  
EMPLOYÉ POUR : Auteur du livret d'un opéra, d'une comédie musicale ou d'un ballet
- 490 Détenteur de licence  
*Licensee*  
Premier détenteur du droit d'imprimer ou de publier.
- 500 Concédant de licence  
*Licensor*  
Personne qui signe une licence, un imprimatur, etc.  
EMPLOYÉ POUR : Imprimatur

- 510 Lithographe  
*Lithographer*  
Personne qui prépare la pierre ou la plaque grainée pour servir à une impression lithographique. Cette définition inclut un artiste qui crée un dessin original tout en travaillant directement sur la surface à partir de laquelle sera effectuée l'impression.
- 520 Parolier  
*Lyricist*  
Auteur du texte d'une chanson.  
EMPLOYÉ POUR : Auteur des lyrics  
Lyriciste
- 530 Graveur sur métal  
*Metal-engraver*
- 535 Mime  
*Mime artist*  
EMPLOYÉ POUR : Artiste de mime
- 540 Moniteur  
*Monitor*  
Personne ou collectivité qui supervise l'exécution du contrat et qui est responsable du rapport et de sa diffusion. S'appelle parfois le concessionnaire ou l'organisme de contrôle.
- 545 Musicien  
*Musicien*  
Personne qui joue de la musique ou qui contribue au contenu musical d'une œuvre. À employer quand il n'est pas possible, ou pas souhaitable, d'identifier la fonction de la personne avec plus de précision.
- 550 Narrateur  
*Narrator*  
Personne qui donne oralement lecture d'un texte narratif dans un film, un enregistrement sonore ou autre type d'œuvre.
- 555 Opposant  
*Opponent*  
Personne devant s'opposer, seule ou avec d'autres, à une thèse ou un mémoire.
- 557 Organisateur de réunion  
*Organiser of meeting*  
Personne ou collectivité assurant l'organisation de la réunion dont le compte rendu figure dans la ressource décrite.
- 560 Instigateur  
*Originator*  
Auteur ou agence qui réalise l'œuvre, c'est-à-dire, nom de la personne ou collectivité associée au contenu intellectuel de l'œuvre. Cette définition inclut une personne désignée dans l'œuvre comme investigateur ou investigateur principal<sup>3</sup>. Cette catégorie n'inclut pas l'éditeur commercial, non plus que l'affiliation personnelle, non plus que le commanditaire sauf si ce dernier agit aussi en tant que

---

<sup>3</sup> NdT : cette terminologie appartient au vocabulaire médical ; le *Grand dictionnaire terminologique*, élaboré par l'Office québécois de la langue française, le définit ainsi : « Médecin ou dentiste responsable de la réalisation de l'essai clinique sur les lieux de l'essai, de la protection de la santé et du bien-être des personnes participant à l'essai ainsi que de l'application des bonnes pratiques cliniques », et précise en outre : « Le terme *investigateur* est celui qui est retenu officiellement dans les *Bonnes pratiques cliniques*, norme internationale reconnue au Canada par Santé Canada. On rencontre évidemment *chercheur* dans certains documents, mais ce terme peut entraîner de la confusion, car l'équipe qui réalise les essais cliniques est composée de plusieurs chercheurs. ».



- 632 Directeur artistique  
*Production designer*  
Personne qui a sous sa responsabilité tous les aspects visuels d'une mise en scène (éclairages, décors, costumes, etc.)
- EMPLOYÉ POUR : Décorateur  
Ensemblier  
Régisseur
- 633 Membre de l'équipe de production  
*Production personnel*  
Technicien associé à la production (accessoires, éclairages, effets spéciaux, etc.) d'une représentation ou autre manifestation musicale ou théâtrale. Cette définition inclut les scriptes.
- EMPLOYÉ POUR : Accessoiriste  
Chef costumier  
Chef éclairagiste  
Chef maquilleur  
Concepteur des éclairages  
Concepteur des masques  
Costumier  
Créateur des effets sonores  
Créateur des effets spéciaux  
Éclairagiste  
Maquilleur  
Scripte
- 635 Programmeur  
*Programmer*  
Personne ou collectivité responsable de la création de documents de conception de programmes informatiques, de code-source, ou de fichiers électroniques exécutables par machine et de la documentation permettant de s'en servir.
- 637 Gestionnaire de projet  
*Project manager*  
Personne qui gère un programme de travaux visant à un objectif prédéfini.
- 640 Correcteur sur épreuves  
*Proof-reader*  
À employer exclusivement pour les correcteurs de documents imprimés. Pour les manuscrits, employer Correcteur (270).
- 650 Éditeur commercial  
*Publisher*
- 651 Directeur de publication  
*Publishing director*
- EMPLOYÉ POUR : Collection, directeur de  
Directeur de collection  
Rédacteur en chef
- 655 Marionnettiste  
*Puppeteer*  
Personne qui actionne une marionnette.
- 660 Destinataire de lettres  
*Recipient of letters*  
Personne à qui des lettres sont adressées.

- 665 Producteur de phonogramme  
*Record producer*  
Personne ou groupe qui contrôle les sessions d'enregistrement, conseille et guide les musiciens, organise et prévoit le budget de production et les ressources, et supervise les opérations d'enregistrement, de mixage audio et de mastering.
- 670 Ingénieur du son  
*Recording engineer*  
Personne qui supervise les aspects techniques d'une session d'enregistrement sonore ou vidéo.  
EMPLOYÉ POUR : Preneur de son
- 672 Remixeur  
*Remixer*  
Personne ou groupe qui utilise le mixage audio pour réaliser un autre enregistrement d'un morceau de musique, par addition ou soustraction d'éléments, ou par simple changement de l'égalisation, de la dynamique, de la vitesse, du tempo, de la durée ou de quasiment toute autre composante musicale.
- 673 Responsable de l'équipe de recherche  
*Research team head*  
Personne qui a dirigé la recherche ou qui a assuré la gestion du projet dont un compte rendu figure dans la ressource décrite.
- 675 Responsable du compte-rendu critique  
*Reviewer*  
Personne ou collectivité responsable de la recension d'un livre, film, spectacle, etc.  
EMPLOYÉ POUR : Auteur de la recension  
Critique
- 677 Membre de l'équipe de recherche  
*Research team member*  
Membre de l'équipe de recherche qui a mené la recherche dont un compte rendu figure dans la ressource décrite.
- 680 Rubricateur  
*Rubricator*  
EMPLOYÉ POUR : Marqueur de rubriques
- 690 Scénariste  
*Scenarist*  
Auteur d'un scénario.  
EMPLOYÉ POUR : Auteur du scénario
- 695 Conseiller scientifique  
*Scientific advisor*  
Personne qui apporte ses compétences scientifiques, pédagogiques ou historiques à la conception et à la réalisation d'une œuvre, notamment dans le cas des ressources audiovisuelles.
- 700 Copiste  
*Scribe*  
Personne qui effectue des copies manuelles de documents imprimés, ou qui réalise des documents manuscrits originaux pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.  
EMPLOYÉ POUR : Scribe
- 705 Sculpteur  
*Sculptor*  
À employer quand le terme générique Artiste (040) n'est pas requis.



- 753   Vendeur  
*Vendor*  
Personne qui a vendu la ressource bibliographique faisant l'objet de la description.
- 755   Exécutant vocal<sup>4</sup>  
*Vocalist*  
Personne qui déploie essentiellement des compétences relevant du chant au cours d'une représentation ou autre manifestation musicale ou théâtrale.
- 760   Graveur sur bois  
*Wood engraver*
- 770   Auteur du matériel d'accompagnement  
*Writer of accompanying material*  
Auteur d'une documentation conséquente qui accompagne un enregistrement sonore ou autre type de ressource audiovisuelle.

---

<sup>4</sup> NdT : traduction de « *Vocalist* », *Exécutant vocal* : l'AIBM (Association internationale des bibliothèques musicales) travaille actuellement à une définition plus précise de ce code, qui permettrait de mieux savoir dans quels cas il faut utiliser le code 721, « Chanteur », et dans quels cas il faut utiliser le code 755 « Exécutant vocal » ; en attendant cette proposition, il semble prudent d'utiliser 721 « Chanteur » dans toutes les utilisations habituelles de ce terme en français, et de réserver 755 « Exécutant vocal » à un contexte musical particulier, notamment si le terme « *vocalist* » est présent dans la source.